

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE  
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU **PAYS BEAUME-DROBIE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

N°C-202405-069

Du 29 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf du mois de mai, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente à Saint Genest de Beauzon, sous la présidence de Monsieur Christophe DEFFREIX, Président.

Etaient présents : WALDSCHMIDT Pascal, DUCROS Loïc, LASTELLA Carole, GONTIER Philippe, PANTOUSTIER Brigitte, DEYDIER BASTIDE Jean-Marc, PLANET Olivier, ROUSTANG Yves, LAPORTE Jean-Pierre, POUGET TIRION Dominique, BERRES Thierry, MOZZATTI Albert, GIRES Christian, COULANGE François, DUCLOUX Sébastien, DEFFREIX Christophe, BALAZUC Christian, PIC Gabriel, SALEL Matthieu, CHABANE Francis, CHOTIN Marie Hélène, PIERRARD TEYSSIER Nadine, L'HERMINIER Raoul, TALAGRAND Michel, PARMENTIER Luc, BELVA Nathalie, PRANDI Patrice, CHENOT Lorraine, MAZILLE Didier, MANFREDI VIELFAURE Pascale.

Pouvoir : DUCROS Loïc (pouvoir de THIBON Jean-François), PANTOUSTIER Brigitte (pouvoir de CHASTAGNIER Geneviève), PLANET Olivier (pouvoir de LACOUR Gladie), GONTIER Philippe (pouvoir de AUZAS Vincent), LAPORTE Jean-Pierre (pouvoir de CARRIER Martine), BERRES Thierry (pouvoir de DJIANN Nicole), POUGET TIRION Dominique (pouvoir de MARCHAL Yannick), DEFFREIX Christophe (pouvoir de BOISSIN Eric), MANFREDI VIELFAURE Pascale (pouvoir de GALLET Françoise), BALAZUC Christian (pouvoir de AUDIBERT François), François COULANGE (pouvoir de Alexandre FAURE).

Nombre de conseillers en exercice : 41

Nombre de conseillers présents : 30

Pouvoir : 11

Date de la convocation 23 mai 2024

A été élu secrétaire : DEYDIER-BASTIDE Jean Marc

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

## OBJET : FOURNITURE DE LIVRES

Le Président présente la consultation engagée dans le cadre d'une procédure adaptée ouverte, pour la fourniture de livres non scolaires destinés à alimenter le fonds médiathèque :

- Mode de consultation : marché passé sans publicité ni mise en concurrence préalables, en application de l'article R2122-9 du Code de la commande publique
- Technique d'achat : accord-cadre multi-attributaires à bons de commande
- Durée du marché : 1 an + 4 reconductions tacites d'une année chacune
- Montant maximum : inférieur à 90 000 € HT pour la durée totale du marché

Il expose que les 3 libraires consultés ont tous remis, dans les délais, une offre de remise de 5% sur le prix public des livres fournis.

Le conseil communautaire,

Oùï l'exposé de son Président,

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide :

**Attribuer** les marchés aux libraires consultés :

- Librairie La Belle Hoursette
- Librairie Ex Libris
- Librairie Point sur la Ligne

**Autoriser** le Président à signer les marchés correspondants ainsi que tous les documents nécessaires à l'aboutissement de l'opération.

*Fait et délibéré à Joyeuse, les jour, mois et an que dessus.*

*Au registre suivent les signatures.*

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Christophe DEFFREIX

Président



Jean Marc DEYDIER BASTIDE  
Secrétaire de séance